



Delai de retractation suite a signature ccmi

Par **ZIZA**, le **26/09/2008** à **02:22**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de construction de maison individuelle sur un coup de tête ainsi que deux attestations (une pour réserver un terrain + une pour le mode de financement). Maison et terrain à un prix intéressants mais pas le financement.

Je me suis rendu compte qu'à la fin que pour le mode de financement, il s'agissait d'un prêt adaptable.

Finalement, même si la maison et le terrain sont à un prix intéressants (et que j'ai la possibilité de changer de mode de financement : ce que le représentant commercial m'a proposé au tél quand je lui ai dit que je voulais me rétracter - l'agence ou il travaille fait tout : agence immo, courtier ...), ils sont trop loin par rapport à mon lieu de travail.

Bref, je souhaiterais me rétracter. Je sais que j'ai un délai de 7 jours mais à partir de quand (signature du contrat ou réception du contrat) ?

Je souhaiterais trouver un modèle de lettre adéquate.

Merci pour vos réponses